

## Marianne dans le rétroviseur ou l'avenir de la République au miroir de son passé

Jean-Claude CARON  
*Université Blaise Pascal*  
*Clermont-Ferrand*

À plus d'un titre, le « moment 1830 » constitue un tournant majeur de l'histoire des idées sociales et politiques, en particulier de l'idéologie républicaine. Affirmer cela, c'est s'exposer à être démenti par la réalité : à savoir, l'échec des républicains à conquérir le pouvoir à l'issue des Trois Glorieuses. Mais c'est précisément cet échec qui agit comme une invitation à penser la République à venir dont le triomphe n'est que momentanément retardé. Cette réflexion entraîne la production d'un ensemble composite de textes qui témoignent de la diversité des conceptions d'une République idéale. De *La Révolution de 1830 et le véritable parti républicain* d'Auguste Fabre<sup>1</sup>, fondateur dès juin 1829 avec son frère Victorin de la *Tribune des départements*, au *Paris révolutionnaire*, ouvrage collectif dirigé par Godefroy Cavaignac<sup>2</sup>, en passant par les manifestes et programmes émanant de sociétés républicaines (Société des Amis du Peuple, Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, etc.), les projets de constitution républicaine (Charles Teste<sup>3</sup>) ou encore les plaidoyers prononcés lors des « procès républicains » qui scandent le premier quinquennat du règne de Louis-Philippe, les Républiques imaginées se multiplient. Ce foisonnement est révélateur, d'une part, de l'éclatement de l'hypothétique singularité d'un républicanisme un et indivisible ; d'autre part, d'une incapacité à échapper à la tyrannie du passé républicain comme modèle absolu du futur républicain<sup>4</sup>. Mais on peut, on doit même élargir le propos à l'ensemble des idéologies qui s'épanouissent au XIX<sup>e</sup> siècle : du bonapartisme au royalisme, du libéralisme au socialisme, comment expliquer que la définition de l'avenir demeure à ce point tributaire de la lecture du passé ? La

1. Paris, Thoissier-Desplaces, 1833, 2 t.

2. Paris, Pagnerre, 1838, 4 t.

3. *Projet de constitution républicaine et déclaration des principes fondamentaux de la société* [...], Paris, chez les marchands de nouveautés, 1833.

4. Voir sur ce thème Michèle Riot-Sarcey, *Le Procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX<sup>e</sup> siècle en France*, La Découverte, 2016.

Cité du futur ne peut-elle s'envisager que dans une référence à un avant constitué à la fois en temps historique et en temps mémoriel, mieux : en temps référentiel, et mis au service de la construction nécessairement téléologique du présent ?

La concurrence idéologique qui se fait jour dès ce « moment 1830 » se joue sur plusieurs points qui concourent à brouiller l'image de la future république. L'un des principaux débats concerne l'intégration de la Première République et en particulier de « 93 » à celle qui n'en sera pas la deuxième expérience, mais l'établissement définitif. De Blanqui qui fait de « 93 » « un épouvantail bon pour les portières et les joueurs de dominos<sup>5</sup> » à Cabet pour qui « 93 n'est pas la République<sup>6</sup> », le fossé est grand entre deux visions concurrentes du passé républicain qui conditionnent l'élaboration du futur républicain. Une concurrence que va augmenter encore la confrontation avec la question sociale, que l'insurrection des canuts lyonnais de novembre 1831 contraint les républicains, au même titre que l'ensemble des forces politiques, à prendre en compte. Dès lors, s'impose une analyse où se rejoignent de manière indissociable la question du mode de conquête du pouvoir et celle de la nature de la république à venir. Ces débats resurgiront avec force en 1848, lorsque la Seconde République lui apportera les réponses que l'on sait : délégitimation de la prise d'armes au profit du suffrage dit universel et donc légitimité de la répression de l'insurrection de juin, fût-elle motivée par une autre conception de la république ; dilution de la question sociale dans la question démocratique, le peuple ayant fait le choix d'un modèle républicain modéré aux élections d'avril 1848.

### ***Des références multiples, mais inégales***

Mais comment penser la République dans les années 1830 : selon quels référents et quels modèles ? Le choix est limité, sauf à considérer que tout régime prenant en compte la *res publica*, c'est-à-dire privilégiant le bien commun ou l'intérêt général de l'État sur les intérêts particuliers, constituerait un modèle<sup>7</sup>. Mais les régimes républicains caractérisés par l'absence de monarque sont rares. Sont donc habituellement considérés comme des référents les cas de la République romaine, de Genève et des États-Unis, trois modèles secondaires toutefois au regard de la suprématie de la Première République. On a souvent souligné, à juste titre, combien le vocabulaire politique de la République romaine était omniprésent sous la Révolution

5. « Défense du citoyen Blanqui », in *Société des Amis du Peuple. Procès des quinze*, imp. d'Auguste Mie, 1832, p. 82.

6. Étienne Cabet, *93 n'est pas la République*, s.d. (1833), *Les Révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 8 : « Cabet et les publications du *Populaire*, 1831-1834 », EDHIS, 1974, doc. n°4, p. 7.

7. Pour l'histoire du concept de République en France, voir Claude Nicolet, *L'Idée républicaine en France : essai d'histoire critique*, Gallimard, 1982.

française et sous le Consulat et l'Empire. Mais il resurgit également en juillet-août 1830 où le mot de dictature est concomitamment ou successivement associé à la Commission municipale, à Lafayette et au duc d'Orléans, trois pouvoirs stigmatisés ainsi par les partisans de Charles X comme par ceux de la République<sup>8</sup>. Toutefois la captation-appropriation du modèle consulaire par Bonaparte a quelque peu dévalorisé ce modèle romain, suspecté de favoriser une dérive dictatoriale.

Le cas genevois est d'usage à la fois moins fréquent et plus délicat : n'est-ce pas la France révolutionnaire qui a aboli en 1798 cette République certes longtemps oligarchique, mais qui, avant son rattachement à la France, avait su se convertir à une forme nettement plus démocratique, sous la poussée de clubs radicaux, comme celui des Égaliseurs ? Pour autant, après l'écroulement de l'Empire napoléonien, le Genève de la Restauration n'a de républicain que le nom. Son rattachement à la Confédération helvétique en tant que canton et l'élaboration d'institutions favorisant le pouvoir des élites conservatrices le « démodélistent » aux yeux des républicains français. À l'image de Rousseau « citoyen de Genève » s'oppose celle des Gardes suisses, en partie genevois, qui ont en juillet 1830 combattu pour défendre le trône de Charles X. Mais aussi l'image d'une ville austère, accueillant certes les exilés politiques, tout en les soumettant à une stricte surveillance policière ; ou encore l'image d'une cité oligarchique entièrement tournée vers l'enrichissement de ses élites et dont la banque protestante, présente dans le Paris de la Restauration et ralliée avec un certain enthousiasme à l'orléanisme, constituerait l'incarnation<sup>9</sup>.

Quant au modèle américain, il est l'objet d'analyses diverses et variées, de Chateaubriand à Tocqueville, et est essentiellement défendu par Lafayette qui effectue une visite triomphale aux États-Unis en 1824-1825, après avoir pris part à la guerre d'Indépendance près d'un demi-siècle plus tôt et effectué une première tournée triomphale en 1784-1785. Admirateur sincère d'une République américaine libérale et tolérante, et bien qu'opposé à titre personnel à l'esclavage, Lafayette est aussi le principal obstacle à la diffusion de ce modèle républicain. Ses reniements successifs durant sa longue carrière, son refus en juillet 1830 de prendre la tête d'un gouvernement républicain au profit de la « meilleure des républiques » incarnée par un « roi-citoyen » lui ont valu bien des inimitiés au sein du camp républicain. Protestante, matérialiste, esclavagiste, la République américaine constitue aussi un anti-modèle difficile à adapter au cas français. De plus sa dimension fédéraliste originelle et essentielle entre parfois en opposition avec une conception française de la République nettement plus centraliste.

8. Jacques de Norvins, *Histoire de France pendant la République, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, Paris, Furne, 1839, p. 690.

9. Jean-Claude Caron, « Genève-Janus. Les visages de la cité genevoise dans la France de la Restauration », in Irène Herrmann (dir.), *Quand le monde a changé... L'entrée de Genève dans la Confédération suisse*, Genève, Georg Editeur, 2016, p. 149-179.

De fait, le camp républicain est moins homogène qu'il n'y paraît. Derrière un discours apparemment univoque, c'est bien l'équivocité qui transparait. Car la République est l'objet d'associations qui, pour les contemporains de 1830, ont gardé toute leur actualité : avec la révolution, la violence, la terreur, la guillotine, le coup d'État, mais aussi avec la souveraineté populaire, le suffrage universel, l'expérience démocratique, la protection des faibles. Encore cette partition entre ce qui relèverait du positif et du négatif relève-t-elle d'une construction rhétorique : dans l'histoire qui s'écrit quasiment en temps réel, alors qu'elle se fait, la conception d'une République une et indivisible historiquement et politiquement s'impose lentement. Et ce passé républicain qui passe mal encore devient une référence globale dont le poids ne cesse de croître lorsqu'il s'agit de penser l'avenir de la République ; comme l'écrit Michèle Riot-Sarcey, « si l'on en croit les manifestes écrits des insurgés de 1830 et de 1848, le passé fut en quelque sorte le moteur de l'insurrection<sup>10</sup> ». Ce passé, c'est évidemment celui de la Première République qu'il convient d'affronter au risque de paradoxes à surmonter.

### ***Des paradoxes surmontables ?***

Les républicains des années 1830-1840 sont en effet confrontés à un triple paradoxe. Le premier confronte l'héritage, assumé ou rejeté, de la Première République, et la nécessité de se réapproprier la notion même de République alors qu'elle est l'objet d'une tentative de captation opérée par le régime orléaniste : au cœur du débat, marqué par la concurrence des lectures d'un passé encore chaud, se trouve l'écriture de l'histoire de la Première République, objet d'enjeux politiques davantage qu'historiques. Car la première expérience républicaine a porté l'espoir d'une société plus égalitaire, avec la possible résolution des inégalités dénoncées dès avant la Révolution française ; mais aussi et peut-être surtout la rupture avec le déroulement linéaire du temps, entre l'an I des républicains de 1792 et l'appel babouviste à faire table rase du passé. Pour les républicains, le passé constitue un référentiel d'autant plus sollicité que le passé absolutiste justifie le présent révolutionnaire et l'avenir démocratique. Pour autant, le courant majoritaire du républicanisme rejette assez massivement le discours babouviste et, plus explicite encore dans son rejet d'un *revival* rhétorique et politique de la Première République, Auguste Fabre s'élève contre la remise à la mode de « ces formules bizarres [...] comme *fraternité* placée après *liberté, égalité*, comme *salut et fraternité*, comme *représentant du peuple*, etc.<sup>11</sup> », affirmant que « la langue de la politique doit laisser au langage religieux les expressions figurées, et n'adopter que celles qui

10. M. Riot-Sarcey, *op. cit.*, p. 10.

11. Auguste Fabre, *La Révolution de 1830, op. cit.*, t. I, p. XCIII.

apportent une idée nette et précise<sup>12</sup> ».

Le deuxième paradoxe concerne l'opposition entre l'état d'un présent réel et l'invention d'un futur imaginé : autrement dit entre le possible d'un présent tenant compte d'une opinion publique encore réticente à accepter le régime républicain et les valeurs qui lui sont liées, et un absolu propre à toutes les audaces idéologiques, au risque d'une rupture avec un « peuple » bien peu et bien mal défini dans le projet républicain. Pour prendre un exemple concret, la question du suffrage dit universel est l'objet de discours qui donnent à voir le poids qu'exerce le réel du présent sur une pensée projetant un idéal républicain dans la cité de l'avenir. La question de la nature du suffrage pèse lourd au vu des enjeux dont elle apparaît porteuse. Longtemps, dans la construction d'une histoire légendaire, les républicains se sont présentés comme les hérauts de toute éternité du « suffrage universel ». Pourtant, dans les années 1830, la chose fait encore débat. La Société des Amis du Peuple évoque le « principe le plus large du droit d'élection, avec l'exclusion complète de toute espèce de condition pour l'éligibilité<sup>13</sup> », ce qui n'est pas exactement la même chose, alors que Aide-toi, le ciel t'aidera plaide pour « une loi populaire sur l'électorat et sur l'éligibilité » et précise que l'électorat doit englober « tout Français ayant la capacité de choisir en connaissance de cause<sup>14</sup> », tout en demandant la suppression de tout cens d'éligibilité<sup>15</sup>. Quant à la Société constitutionnelle centrale de Paris, elle souhaite que l'on concède le droit de vote à « tous les citoyens qui peuvent être présumés, en raison de leur fortune ou de la position qu'ils occupent dans l'état social, avoir assez de lumière et d'indépendance personnelle pour ne pas être les jouets du mensonge ou de la corruption<sup>16</sup> ».

Enfin, le troisième paradoxe met face à face la possibilité d'une action politique publique par le biais de clubs ou de sociétés politiques, soit des formes où, là encore, se fait sentir le poids du passé ; une action complémentaire avec un parlementarisme de plus en plus sacralisé, d'autant plus que Juillet 1830 a sanctionné un coup d'État contre la représentation nationale et que les idéologues du nouveau régime sont des adeptes du système britannique ; et la tentation récurrente d'en passer par des modes d'action clandestins, et donc violents, du type du complot sur le mode de la charbonnerie, de la conspiration et de l'insurrection<sup>17</sup>. Depuis la Révolution

12. *Ibid.*, p. XCIII-XIV.

13. *Manifeste de la Société des Amis du Peuple*, Paris, Delaforêt et Rouen, Delaunay, 1830, p. 16.

14. Aide-toi, le ciel t'aidera, *Mémoire présenté au roi le 22 décembre dernier par le comité de la société*, Paris, imp. et fonderie de G. Doyen, s.d., p. 3 et 4.

15. Aide-toi, le ciel t'aidera, lettre débutant par « Monsieur », signée Garnier-Pagès, 1<sup>er</sup> mai 1831, Paris, imp. de G. Doyen, p. 2.

16. *Mémoire présenté à messieurs les députés des départements par la Société constitutionnelle de Paris* (rue Taranne, n°12), sur le projet de loi électorale de 1830, Paris, imp. et fonderie de Fain, p. 4. La Société dresse p. 14 la liste des électeurs qu'elle préconise.

17. Jean-Noël Tardy, *L'Âge des ombres : Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

française est posée à tous les acteurs politiques la question des modes d'action. La conquête et l'exercice du pouvoir justifient-ils le recours à la violence, et celle-ci est-elle compatible avec le respect des Droits de l'Homme, constitutifs mêmes de la Révolution française ? La question, loin d'être secondaire, marque profondément le XIX<sup>e</sup> siècle français et divise les républicains de 1830 entre ceux qui se refusent à toute violence comme Armand Carrel, par crainte des conséquences sociales générées par l'insurrection ; ceux qui voient dans l'usage de la violence un mal nécessaire avant que la République triomphante ne rende caduque la chose : ainsi de Godefroy Cavaignac – une position réaffirmée par Victor Hugo dans *Les Misérables* ; et ceux qui prônent la nécessité de l'insurrection révolutionnaire comme Blanqui. Le cas de Cabet est bien connu. Autant ses positions idéologiques sont radicales, lui qui est l'un des pionniers du communisme, autant son rejet de la violence est absolu, qu'il s'agisse de la conquête ou de l'exercice du pouvoir. Son analyse de la Terreur est sans appel : « Cette longue période du 10 août 1792 au 26 octobre 1795 ne fut pas la république, mais un gouvernement momentané, transitoire, révolutionnaire et dictatorial, dont personne, même alors, ne désirait la redoutable prolongation, et que personne ne désire aujourd'hui<sup>18</sup> », affirme-t-il, ajoutant que « 93 n'est pas plus la république que le massacre de la saint Barthélémy n'est la religion et la monarchie<sup>19</sup> ».

### ***Comment se dire républicain ?***

Une chose est sûre : les premières années de la monarchie de Juillet, parfois qualifiées d'« époque sans nom<sup>20</sup> » tant le champ des possibles semble ouvert, sont à la fois une époque de brouillage des positionnements politiques et de brouillage des temporalités, où le présent est soumis à la double pression d'un passé historicisé et d'un futur idéalisé. La formule est certes très politique, et même polémique, mais lorsque Chateaubriand qualifie les premières années de la monarchie de Juillet d'« un je ne sais quoi, qui n'est ni république, ni monarchie, ni légitimité, ni illégitimité, une quasi-chose qui tient de tout et de rien, qui ne vit pas, qui ne meurt pas ; une usurpation sans usurpateur<sup>21</sup> », il souligne – non sans emphase – à la fois l'hybridation du régime et son aspect « hors temps », sorte de parenthèse atemporelle appelée à disparaître sans laisser de descendance parce que dépourvue d'essence. C'est le temps où le même Chateaubriand peut se dire « républicain par nature, monarchiste par raison, et bourbonniste par honneur<sup>22</sup> » ; où Lamartine s'exclame : « Les

18. Étienne Cabet, *93 n'est pas la République*, Saint-Etienne, imp. R. Pichon, s.d. [1833], p. 2.

19. *Poursuites du gouvernement contre M. Cabet*, Publications du *Populaire*, 2<sup>e</sup> partie, Paris, Au bureau du Populaire, 1834, p. 49.

20. Anaïs Bazin, *L'Époque sans nom. Esquisses de Paris, 1830-1833*, Paris, Alexandre Mesnier, 1833.

21. Cité par Jean-Paul Clément, présentation de *De la Restauration et de la monarchie élective*, 24 mars 1831, in François-René de Chateaubriand, *Grands écrits politiques*, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 555.

22. De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille [...], 31 octobre

républicains ? Eh bien ! qu'est-ce donc que le républicanisme aujourd'hui ? C'est une erreur de date<sup>23</sup>. » Quant à Joseph Fiévée, dont la capacité à rebondir fait une girouette de premier plan, il déplore que « s'il y a en France d'autres républicains que des républicains spéculatifs, c'est aux Bourbons que nous en avons l'obligation<sup>24</sup> », reprenant une distinction classique entre la République comme objet de spéculations théoriques et la République comme projet d'action politique.

De Godefroy Cavaignac, fils de conventionnel revendiqué, aux frères Fabre, on reconnaît que l'heure de la République n'est pas advenue, parce que le poids du passé demeure trop fort sur le temps présent. Il l'est d'autant plus que les idéologues orléanistes ont su dès les débuts du régime délégitimer la République par un discours très convenu, mais très efficace. Thiers le premier, qui affirme dès le 30 juillet 1830 que « la république nous exposerait à d'affreuses divisions ; elle nous brouillerait avec l'Europe » – d'une manière euphémisée, c'est toute la Terreur qui surgit alors<sup>25</sup>. Le régime ayant capté et recyclé 1789, il ne reste que 1793 aux républicains : autrement dit, un repoussoir idéal pour la propagande gouvernementale. Mieux encore, l'association république-démocratie constitue un leitmotiv dont les autorités ne se privent pas d'user et d'abuser, tant le mot de démocratie reste largement connoté comme synonyme d'anarchie ou pire peut-être de « loi agraire », au sens où, l'un parmi d'autres, Balzac l'évoque en 1831 : « Eh ! votre stupide république me donne des nausées ! nous ne saurions découper tranquillement un chapon sans y trouver la loi agraire », s'exclame l'un des personnages de *La Peau de chagrin*<sup>26</sup>. Acculée à des positions défensives, la Société des Amis du Peuple précise quant à elle que « la révolution de 1830 est la fille de la révolution de 89. Elle en est la continuation ; elle en est la fin<sup>27</sup> ». Pour appuyer son propos, elle précise qu'elle entend réfuter toutes les accusations de vouloir une nouvelle Terreur, de nouveaux clubs, et que les Amis du Peuple se définissent « non comme des utopistes insensés ou comme des rêveurs turbulents, mais comme des hommes graves<sup>28</sup> ».

Pourtant, il est frappant de voir comment, en l'espace de quelques années, une forme d'accélération idéologique conduit une partie grandissante des républicains à se faire les avocats de la Première République, y compris dans sa phase montagnarde et terroriste. Ce faisant, ils inscrivent davantage encore leur projet de Cité républicaine dans le passé républicain. La figure bien

1831, in François-René de Chateaubriand, *Grands écrits politiques*, *op. cit.*, p. 620.

23. Discours en date du 30 décembre 1834, in Alphonse de Lamartine, *La Politique et l'histoire*. Présentation par Renée David, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 94.

24. Joseph Fiévée, *Causes et conséquences du mois de Juillet 1830*, Paris, Alexandre Mesnier, 1830, p. 29.

25. Cité in Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Révolution de 1830 en France*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 197.

26. *La Comédie humaine*, éd. P.-G. Castex, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. X, p. 100.

27. Manifeste de la Société des Amis du Peuple, *op. cit.*, p. 16.

28. *Idem*, p. 25.

connue d'Albert Laponneraye<sup>29</sup>, républicain évoluant vers le socialisme, témoigne de cette volonté de réhabilitation totale des idéologues de la Montagne, de Robespierre à Marat en passant par Saint-Just. C'est pourtant le même Laponneraye qui tient encore en 1831 des propos d'une étonnante violence contre 93 marqué par « mille excès, mille crimes », « toute une génération en délire », « une population effrénée » qui promène dans Paris « des têtes défigurées, des cœurs palpitants, des entrailles ensanglantées », propos qui renvoient à ceux de même nature tenus par Raspail : « Les républicains ne veulent point du sang de 93 ! Où le prendre<sup>30</sup> ? » Mais après l'échec des 5 et 6 juin 1832, la fraction montagnarde du « parti » républicain se lance dans une vaste opération de réhabilitation de la Convention, évoquant « la juste punition de Louis XVI » ou faisant de Robespierre « l'apogée de la vertu, le plus grand et le plus éloquent des hommes<sup>31</sup> ». Et Godefroy Cavaignac se livre dès 1831 à une défense enflammée de la Convention avec une philosophie de l'histoire qui interpelle encore de nos jours : « Messieurs, nous ne savons rien de ces temps-là, sinon qu'après avoir commencé par l'envahissement de la France, ils ont fini par sa délivrance et son agrandissement, car les gens sensés ne cherchent dans l'histoire que les résultats ; le reste est bon pour les oisifs ou les rêveurs, les esprits curieux ou les esprits chagrins [...]. Nous laissons les professeurs d'histoire, les faiseurs de phrases, les misanthropes remuer des souvenirs plus sombres qu'instructifs ; nous ne cherchons que des leçons utiles<sup>32</sup>. »

Les propos les plus favorables à la constitution de l'an I se trouvent chez ces « nouveaux montagnards » dénoncés par Auguste Fabre, qui se regroupèrent dans les sections de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen après la dissolution des Amis du Peuple. Imprimés, diffusés, commentés dans les sections, la Constitution de l'an I et la Déclaration des droits de 1793, mais aussi les discours de Robespierre et de Marat constituent leurs textes de référence. À propos de la Constitution de l'an I, Auguste Caunes père, l'une des figures marquantes de ces nouveaux montagnards, parle de « Constitution immortelle » et de « grand œuvre de justice nationale [...] qui donne le plus de force au principe de la souveraineté populaire contre ses ennemis, qui sont et seront éternellement les factions ». Il construit une pensée toute robespierriste, affirmant que « la République n'est autre chose que l'état de paix et de bonheur dans lequel on se trouve lorsque la révolution est terminée », ou encore que « la République est un état naturel

29. Sur Laponneraye, voir Philippe Darriulat, « Aux origines du communisme français », *Revue historique*, n° 582, 1992, p. 365-378 ; Sudhir Hazareesingh et Karma Nabulsi, « Entre Robespierre et Napoléon : Albert Laponneraye et les paradoxes de la mémoire républicaine sous la Monarchie de Juillet », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 5, 2010, p. 1225-1247.

30. Société des Amis du Peuple, *Procès des Quinze*, Paris, Levavasseur et Rouanet, 1832, p. 66.

31. *Le Montagnard par le citoyen Rogeau*, Paris, Prévot libraire, 1833, p. 6-7.

32. *Procès politique de 19 patriotes accusés de complot tendant à remplacer le gouvernement royal par la république*, Paris, Prévot, 1831, p. 216-217.



de bonheur, d'égalité, de fraternité, de lien entre tous les citoyens<sup>33</sup> ». Dans la future République, les députés seront salariés par l'État et tirés au sort sur une liste établie par le peuple qui pourra les révoquer à tout moment, l'exécutif étant partagé entre cinquante membres tirés au sort dans l'assemblée. Pour Auguste Caunes, comme pour Cabet, la République à venir doit d'abord être le régime où s'exprimeront la souveraineté populaire et la véritable démocratie. C'est le projet de constitution républicaine de Charles Teste, ami de Buonarroti, qui avoue le plus sa dette envers la Constitution de l'an I à laquelle il emprunte au mot près un certain nombre d'articles. Initialement prévu pour la Grèce, ce projet fut remanié après 1830 par Teste<sup>34</sup> qui, par ailleurs, avoue avoir hésité entre le terme de république car, précise-t-il, il pouvait encore effaroucher, et ceux d'« isocratie » (règne de l'égalité) ou de « nomarchie » (règne des lois), jugés moins conflictuels.

Se dire républicain en 1830, c'est donc affirmer sa foi dans le progrès, dans le peuple, donc dans l'avenir, revendiquant avec force un passé fait de la mémoire (qui se prolonge dans le présent des années 1830) et de la modélisation de l'expérience originelle, tout en contextualisant sa violence révolutionnaire pour mieux la banaliser ou mieux la légitimer. On élit des pères fondateurs, des héros républicains, afin de personnaliser un discours théorique. Le rapport entre l'individu et le collectif, entre la trajectoire personnelle et l'histoire nationale, entre les racines et les rameaux illustre le fonctionnement d'un républicanisme articulé autour de la notion de paternité (les pères/ancêtres, morts/historicisés de la République). Le double ancrage dans un principe national (patrie) et politique (démocratie) reflète l'enracinement des républicains de 1830 dans le passé proche, mais aussi la priorité accordée au changement de régime par rapport à leur volonté de changement social. Le futur s'inscrit au miroir du passé par incapacité – ou trop grande lucidité – à saisir les enjeux d'un présent inquiétant. La lecture politique de l'action historique des Montagnards explique dès lors le crédit porté à la République jacobine au détriment des Enragés, Hébertistes et autres Babouvistes qui trouvent finalement assez peu de défenseurs parmi les républicains de 1830.

En définitive, les républicains de 1830 sont amenés à définir une république de l'ordre dont les caractéristiques annoncent la république de février 1848 et celle de septembre 1870. Dans un dialogue à vocation pédagogique rédigé par Cabet à l'intention des lecteurs du *Populaire*, l'ouvrier François exprime la crainte de voir renaître avec la République « les horreurs

33. *Procès politique et républicain du citoyen Auguste Caunes*, 1831, pp. 29 et suiv., in *Les Révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XI : *Les Républicains devant les tribunaux. 1831-1834*, Paris, Edhis, 1974.

34. Charles Teste, *op. cit.*

de 1793, le pillage des propriétés, les tribunaux révolutionnaires, l'assassinat de la presse, les échafauds, la proscription des citoyens par masse, et le maximum » ; mais Maître Pierre, incarnation de la république sage et non-violente, le rassure : « Tu parles ici d'un temps de désordre et d'arbitraire, et nous voulons tous de l'ordre et de la règle. Tu confonds, en un mot, l'anarchie avec la république, ce qui est bien différent. La république s'appuie sur l'ordre et sur le respect des personnes et des propriétés<sup>35</sup>. » Ce type de discours, dont la diffusion et l'influence ne sont pas négligeables, montre à quel point les républicains des années 1830 (du moins la majorité) sont contraints de se placer sur le terrain choisi par leurs adversaires. C'est le plus souvent sur les thèmes de l'ordre *vs* l'anarchie, du respect de la propriété *vs* la loi agraire, de la paix sociale *vs* la guerre civile que s'ordonne la propagande républicaine, acculée à une position défensive : autrement dit, à justifier le passé davantage qu'à imaginer l'avenir.

35. [Étienne Cabet], *La Souveraineté du peuple, le congrès national et la République. Trois dialogues de Maître Pierre*, 20<sup>e</sup> publication du Populaire, Paris, s.d., p. 6.